

pose la question ne prend pas la responsabilité de la chose, ou ne décide pas si oui ou non la déclaration de ce journal est vraie.

Tout ce que l'honorable député de Villeneuve a fait, et cela sera vérifié dans le compte rendu officiel, a été de poser une question, soit «n'est-il pas vrai» ou «est-il vrai qu'un tel connaîtrait M<sup>110</sup> Munsinger, tel que rapporté dans le *Toronto Star*?»

A ce moment-là, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de question de privilège qui peut être posée, et je demanderais quelle est votre décision à ce sujet.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires de l'honorable député de Lapointe. Je reconnais le bien-fondé de l'argument qu'il soumet.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'avoir une question de privilège sur une question de privilège, tel que l'a mentionné tout à l'heure le vice-président de la Chambre (M. Batten).

Il y avait peut-être un rappel au Règlement qui a été soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, mais je reconnais avec l'honorable député de Lapointe qu'il n'y a pas de cas *prima facie* de privilège soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, et je reconnais l'honorable député de Villeneuve.

**M. Caouette:** Merci, monsieur l'Orateur. C'est long, parfois, de faire comprendre aux honorables députés de l'opposition officielle...

**M. l'Orateur:** Par ailleurs, avant que l'honorable député poursuive son discours, je me permets de lui donner un mot d'avertissement. Il ne peut pas faire indirectement ce qu'il ne peut faire directement. En d'autres mots, s'il ne croit pas pouvoir, de lui-même, faire certaines déclarations, il ne peut pas les faire indirectement, en les lisant dans un journal, parce qu'il sait que, dès ce moment, il accepte le bien-fondé de ces déclarations et s'en rend personnellement responsable. Je porte ces commentaires à son attention et je suis certain qu'il les aura à l'esprit en poursuivant son discours.

**M. Caouette:** Merci, monsieur l'Orateur. Je tiens compte de vos sages conseils. Je ne fais pas et je ne répète pas de déclaration à l'endroit de qui que ce soit ou contre qui que ce soit. Je me limite à poser des questions au gouvernement. J'ai le droit de poser des questions, et je prends la responsabilité de poser ma question, ou des questions que je pose.

Tout à l'heure, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) disait: Que l'honorable député complète ses accusations!

[M. Grégoire.]

Je n'accuse personne, je pose des questions. Voilà deux jours que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre et d'autres demandent au gouvernement: Nommez des noms, nommez des noms, nommez des noms!

Or, aujourd'hui, nous voyons des noms et je pose des questions pour savoir s'il est vrai ou non qu'un tel a été impliqué dans l'affaire Munsinger.

J'ai dit tout à l'heure, monsieur l'Orateur, que si toute cette question Munsinger traite seulement de personnalités, ou ne vise qu'à entrer dans la vie privée de certaines personnes, elle n'a pas d'affaire ici au Parlement national, au Parlement fédéral. Si c'est une question de sécurité nationale, toute l'affaire Munsinger doit être mise à jour d'un bout à l'autre, de A à Z.

Or, je demandais au gouvernement: N'est-il pas vrai que M<sup>110</sup> Munsinger avait, ou M<sup>m</sup> Munsinger...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député de Villeneuve les suggestions que je lui ai faites il y a un moment, et je lui demanderais de ne pas oublier qu'il a une responsabilité assez sérieuse dans le moment.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je sais que j'ai une responsabilité en posant ces questions-là. D'ailleurs, nous les verrons, nous verrons des réponses à ces questions probablement dans toute la presse du Canada, ce soir et demain. Tout ce que je veux demander, je n'indiquerai personne, et je ne mentionnerai personne, mais je dirai ceci:

Est-il vrai que M<sup>110</sup> Munsinger assistait à un banquet du parti conservateur, à Montréal, et que le chef de l'opposition et la plupart des membres du cabinet étaient présents?

Est-il vrai, selon ce que nous entendons dire, que M<sup>110</sup> Munsinger est prête à venir témoigner au Canada, qu'elle est vivante et qu'elle demeure à Munich?

Est-il vrai, également, qu'elle est prête à venir témoigner au Canada et dire tout ce qu'elle sait sur le cas qui la concerne?

Est-il vrai qu'elle a dit:

[Traduction]

...«si on continue de parler de moi comme ça au Canada», et elle a exigé protection, disant craindre qu'un escroc de Montréal ne cherche à la tuer.

[Français]

Est-il vrai que M<sup>110</sup> Munsinger a déclaré cela?

Est-il vrai que c'est pour cette raison que le gouvernement offre aux conservateurs d'établir une enquête judiciaire immédiatement, pour savoir le court et le long de cette histoire Munsinger, parce que nous en entendons encore parler, jour après jour.